

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-BERNARD

du 15 SEPTEMBRE 2025 à 19 h 30

Etaient présents : M. Bernard REY, Maire, Mme Emmanuelle CARGNELLI, Mme Brigitte FROMONT, M. Marc SOLFOROSI, M. Frédéric VIENOT Adjoints au Maire.
Mmes Claire ANDRIEUX, Caroline PFLIEGER-LEGOUGE, Frédérique POINTON-SCHOENAUER, MM Jean-Pierre KLEIN, Jean-Claude LAMBERT, Florent PATIN, Jean-Pierre PILLON, Conseillers municipaux.

Absent(s) excusé(s) : /

Secrétaire de séance : M. J-C LAMBERT

Date de la convocation : 8 septembre 2025

Date de l'affichage : 8 septembre 2025

Le Procès-Verbal du conseil municipal du 15 juillet 2025 est approuvé à l'unanimité des présents.

I – Présentation par UTEI de l'œuvre d'art qui sera installée rue de la Saône

Une œuvre d'art sera installée rue de la Saône, par la Sté UTEI, qui a aménagé l'immeuble à côté de l'école. Cela rentre dans le cadre du 1% culture.

En présence de Mme Célestine KUHN et Mme Alix LOZIER, responsables de programmes chez UTEI, et de Mme Claire DUFER, du cabinet BELUGART, représentant l'artiste, il sera proposé au conseil de choisir entre 2 propositions d'œuvre d'art.

Au préalable, il est rappelé que le projet immobilier d'UTEI, Jardins Secrets, comprenant 30 appartements, et 60 stationnements en souterrain, a débuté fin 2023, et sera achevé fin 2025.

M. le Maire remercie le Président d'UTEI pour cette contribution au 1% culture.

Claire DUFER explique que le cabinet BELUGART a été contacté par UTEI pour concevoir un projet artistique autour du projet architectural d'UTEI.

Pour concevoir ce projet, les éléments suivants ont été retenus :

- St Bernard : un village dessiné par les eaux (de la Saône et du Formans)
- Une œuvre qui sera à la portée de tous (à côté de l'école : dimension pédagogique et ludique)
- Spinosa : une réflexion autour de la question environnementale
- L'artiste Suzanne Valadon : une figure féminine
- L'emplacement envisagé : l'angle de l'entrée d'UTEI et du cheminement piétonnier de l'école. L'œuvre sera implantée sur la copropriété d'UTEI. Un arbre sera planté à côté.

L'artiste sélectionnée pour ce projet est Sylvie de Meurville. Une artiste féminine qui façonne des œuvres d'art, sur des plaques en inox, qui représentent le lien entre l'eau et les racines.

2 projets présentés :

- **SPINOSA**

Représentant La Saône, le Formans et le Château

- **SAINT BERNARD**

Comme un Hommage à Suzanne Valadon

M. J-P PILLON demande pourquoi c'est au conseil municipal de choisir cet élément qui est sur une propriété privée.

M. le Maire explique que c'est un projet qui a été initié par la municipalité, et que cette œuvre sera visible par tout le monde depuis l'espace public.

Le conseil municipal procède au choix de l'œuvre.

- Projet 1 : SPINOSA : 6 voix
- Projet 2 : SAINT BERNARD : 6 voix, dont la voix du maire.

M. le Maire ayant une voix prépondérante, l'œuvre d'art choisie est la n°2 : SAINT BERNARD.

II – Nouvelle délibération autorisant M. le Maire à signer l'achat pour 1€ symbolique de la voirie du lotissement La Plaisance (Délibération n°D2025_032)

A la demande de la notaire, une nouvelle délibération doit être prise. La CCDSV étant partie prenante à la signature de l'acte, une servitude d'utilité publique est établie pour la collecte des eaux usées du lotissement. Cette mention sera donc intégrée dans la délibération d'achat pour 1 € symbolique de la voirie et des réseaux du lotissement La Plaisance.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve la nouvelle délibération.

III – Gratuité de la mise à disposition des salles municipales en vue des élections municipales (Délibération n°D2025_033)

M. le Maire rappelle que les élections municipales se dérouleront les 15 et 22 mars 2026.

Il propose au conseil municipal de délibérer pour mettre gracieusement à disposition des candidats aux élections municipales, les salles municipales pour la tenue des réunions électorales. Il s'agit des salles du Mille Club et de l'Espace Chabrier.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve la délibération correspondante.

IV –Attribution d'une subvention au RASED de Trévoux (Délibération n°D2025_034)

Le RASED du secteur de Trévoux, Réseau d'Aide Spécialisé aux Elèves en Difficulté, intervient sur 8 communes. Il est composé d'une équipe de deux personnels de l'éducation nationale : une enseignante spécialisée et une psychologue de l'éducation nationale.

La mission de ces personnels est de venir en aide, sur sollicitation des écoles et avec l'accord des familles, aux élèves en difficulté. Pour la prise en charge des enfants, l'éducation nationale met à disposition les compétences et le personnel et les collectivités territoriales prennent en charge le matériel.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention de 1 € par enfant scolarisé au RASED, pour l'année scolaire 2025.

V – Limitation de l'exonération de deux ans de la taxe foncière en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation (Délibération n°D2025_035)

Les dispositions de l'article 1383 du code général des impôts permettent au conseil municipal de limiter l'exonération de deux ans de taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation.

L'exonération de deux ans de la taxe foncière peut être limitée à 40%, 50%, 60%, 70%, 80% ou 90 % de la base imposable.

En limitant l'exonération à 40% de la base imposable, pour l'année 2025, cette mesure aurait permis d'encaisser 7 008 € de recettes fiscales.

Depuis 2020, la commune aurait pu percevoir 76 321 €.

La commission des finances, réunie le 03/09/2025, à la majorité des présents, a émis un avis favorable à la proposition de limiter l'exonération à 40 % de la base imposable.

Le conseil municipal, à 9 voix POUR, 0 voix CONTRE et 3 ABSTENTIONS (M. F. PATIN, Mme C. PFLIEGER-LEGOUGE et M. J-P PILLON) approuve la délibération correspondante.

VI – Information : recours gracieux contre la modification n°3 du PLU

Trois recours gracieux ont été déposés contre la délibération du 26 mai 2025, approuvant la modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme.

Les recours ont été déposés par :

- La préfecture de l'Ain
- L'association « Les patrimoines de Saint-Bernard »
- Des habitants, sous la forme d'une pétition, transmise par Mme TERACOL.

Une réponse sera donnée dans les deux mois suivant la réception des recours.

VII – INFORMATIONS DIVERSES

- Agence postale communale : dans une logique de maintien de l'agence, il sera proposé à l'agent contractuel, actuellement en contrat jusqu'au 31/12, un nouveau contrat pour une durée d'un an.
- CCDSV : aide financière à l'achat d'un vélo électrique

- Travaux Place Longue

En vue de la réalisation du plateau traversant sur l'avenue Valadon, le long de la Place Longue, un alternat de circulation est mis en place. La circulation sera difficile pendant toute la durée des travaux, estimée à 15 jours. Des panneaux seront installés pour indiquer que les commerces sont ouverts pendant toute la durée des travaux.

- Culture

Une exposition de 3 artistes s'est tenue le week-end du 13 et 14 septembre à l'Espace Chabrier.

Les artistes remercient la municipalité pour le prêt de la salle.

- Associations :

Beaucoup de manifestations associatives sur le mois de septembre : challenge boules Jacquet, Festival Country, Vide-greniers, Challenge boules Patin - Jacob, Journées Européennes du Patrimoine, Fête de la Bière.

- Entretien des trottoirs et des accotements :

M. F. VIENOT rappelle que l'entretien et l'embellissement de la commune sont l'affaire de tous. Un arrêté municipal a été pris en ce sens.

- Travaux de voirie

La phase 2 du PATA (Points à Temps Automatique) a débuté aujourd'hui. La campagne du PATA se terminera cette semaine.

➤ Accueil des nouveaux arrivants et bébés de l'année
Le 17/10 en fin de journée. Les associations seront conviées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 25.

Prochains conseils municipaux : 13/10, 17/11 (avec Conseil Citoyen à 19h) 15/12 et 19/01/2026.

Signatures :

Bernard REY, Maire

**M. Jean-Claude LAMBERT,
Secrétaire de séance**